

**Commune de SILLY SUR NIED**

8 rue de l'Ecole  
57530 SILLY SUR NIED

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

**Séance du 8 avril 2015 à 19h30**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

**N° de délibération**  
D2015-04-12**Nombre de conseillers**

- En exercice 15
- Présents 12
- Absents exc. 3
- Absents 0
- Votants 15

**Date de convocation**  
1er avril 2015**Objet**  
**Confirmation du  
droit de préemption****Date d'affichage**  
9 avril 2015**Etaient présents**

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	Mme DAUMAIL M.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme CAISSUTTI C.
M. MULLER J.-M.	M. GIRARD G.	M. MARTIN M.
Mme MARTIGNON S.	M. FALLITO G.	
	Mme PREVOT N.	

**Etaient excusés :**

Mme PIQUEMAL Anne	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia
M. MARION Julien	Pouvoir à M. FALLITO Giovanni
Mme BOULANGE Rachel	Pouvoir à M. GIRARD Guy

**Confirmation du droit de préemption**

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du 18 juin 2012, le conseil municipal de Silly-sur-Nied a institué un droit de préemption, entre autres, sur les parcelles bâties cadastrées section 1 parcelles n°139 et 230 dites « Ferme Schmitt ».

Cette ferme est dans un piteux état de délabrement et donne une piètre image du village. Un arrêté n°2014-08 ordonnant les mesures provisoires nécessaires au cas de péril imminent avait été signé le 3 septembre 2014.

Monsieur Schmitt a récemment fait connaître son intention de vendre la propriété. Aussi la commune souhaite confirmer son intention d'acquérir ces parcelles et, si besoin, d'activer son droit de préemption décidé par délibération du 18 juin 2012.

Le projet municipal a pour objectif de soigner le cœur du village, de lui donner un nouvel attrait, de répondre aux besoins matériels de la commune, de ses associations et de la population.

L'emplacement de 27,52 ares au centre du village est idéal pour :

- Installer un atelier municipal
- Construire un local adapté aux besoins de stockage des associations
- Proposer un local pour des activités sociales, notamment pour les jeunes
- Offrir des solutions d'hébergement adapté aux personnes âgées d'une part et aux jeunes couples d'autre part.

Ce projet immobilier doit permettre la mise en location/vente de logements qui couvriront partiellement les investissements.

**Commune de SILLY SUR NIED**

8 rue de l'Ecole  
57530 SILLY SUR NIED

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**République française**

Le maire demande au conseil municipal s'il valide ce programme et s'il l'autorise à engager toutes les démarches pour étudier la faisabilité technique et financière de ce projet d'envergure.

Le Conseil municipal,  
Après délibération et à l'unanimité :



**Article 1** : CONFIRME l'intention de la commune d'acquérir les parcelles cadastrées section 1 parcelles n°139 et 230 et de faire valoir, si besoin, son droit de préemption en temps et heure.

**Article 2** : VALIDE le projet municipal présenté par le maire.

**Article 3** : AUTORISE le maire à engager toutes les démarches pour étudier la faisabilité technique et financière de ce projet immobilier.

Fait à Silly sur Nied, le 8 avril 2015

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

  
  
**Signature et cachet**